Articuler éducation aux droits humains et recherche-action

Bazin Hugues, « Articuler éducation aux droits humains et recherche-action », extrait du rapport intermédiaire avec Amnesty International autour de l'éducation aux droits humains[1], 2025.



Une société où les droits de chaque personne, et notamment des personnes les moins favorisées, ne sont pas garantis remet en cause notre capacité de vivre ensemble. L'articulation entre l'éducation aux droits humains et la recherche-action prend alors tout son sens et son importance.

Effectivement, dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas faire l'impasse d'une analyse sur l'évolution préoccupante de l'exercice du droit. Comme le soutient la présidente d'Amnesty Internationale France, Anne Savinel-Barras, et d'autres personnes intervenantes dans les instances juridiques nationales et internationales, les modèles issus de la Seconde Guerre mondiale, principalement « l'État de droit »[2], sont remis en cause comme fondement de toute

[1] https://recherche-action.fr/educationauxdroitshumains/download/recherche-action/rapport-RA-phase-2.docx-1.pdf

[2] L'État de droit désigne un système dans lequel l'État est soumis à la loi et doit la faire respecter par tous, sans arbitraire. Ce principe s'est consolidé après la Seconde Guerre mondiale, notamment par le renforcement du contrôle juridictionnel, le respect de la Constitution, l'intégration du droit international et européen, et la garantie des droits et libertés fondamentaux.

gouvernance aussi bien dans les relations internationales que dans les rapports sociaux nationaux.

Ce délitement des fondements juridiques et démocratiques et cette remise en cause des normes établies induisent que les conflits, les intérêts antagonistes, les rapports de domination ne se règlent plus sous l'égide du droit, mais par la force. Alors que la proportion des régimes non démocratiques appelés également « illibérales » déjà majoritaires dans le monde continue d'augmenter, la France n'échappe pas à l'adoption de lois et de politiques ou de pratiques que l'on pourrait décrire comme autoritaires. C'est le cas de la normalisation des lois prises sous l'état d'urgence, concernant la restriction des libertés publiques comme celle de manifester, de la criminalisation de la solidarité envers les personnes migrantes ou des actions écologistes contre le dérèglement climatique[3].

Remarquons que la résistance aux pratiques et lois autoritaires et la défense d'une justice indépendante n'engagent pas simplement la condition citoyenne dans notre pays, mais ont aussi une influence ailleurs sur les mouvements pour la reconnaissance des droits de minorités et de l'autodétermination des peuples.

Les droits ne sont jamais donnés ni acquis, ils s'obtiennent par les représentations démocratiques ou par les luttes et sont préservés par une vigilance constante. Ici prend toute sa place l'articulation entre éducation aux droits humains et recherche-action.

La recherche-action apporte une analyse critique à travers une prise en compte globale de la condition humaine et des outils méthodologiques pour transformer cette condition, rejoignant le principe d'une formation à l'autodéfense populaire, par exemple la désobéissance civile ou la non-violence politique.

La recherche-action permet de valoriser les savoirs issus de l'expérience de chaque personne, elle instaure un rapport égalitaire entre personnes professionnelles et bénéficiaires. Elle encourage les acteurs et actrices à prendre du recul sur leurs pratiques (« faire un pas de côté ») pour produire un savoir actionnable susceptible de modifier leur travail et en créant des espaces de partage et de validation collective. Elle favorise une analyse critique et une contre-expertise à travers une palette d'outils. À chacun la possibilité de s'approprier ces outils en fonction de la configuration de chaque atelier et les options stratégiques.

L'éducation aux droits humains constitue un repère dans ce processus d'émancipation. Ce processus pédagogique au long court est un puissant levier pour faire connaître, comprendre, respecter et défendre les droits humains fondamentaux.

---

[3] - rapport LDH et https://www.cncdh.fr/
- Délit de solidarité : Du délit de solidarité au principe de fraternité : lois et controverses | vie-publique.fr
- État d'urgence : https://www.vie-publique.fr/eclairage/279542-les-etats-durgence-des-regimes-dexception-controverses